

COMPTE RENDU DU CTPD DU 25/11/2010 (FGP) 2 sur 2**FUSION ou CONFUSION ?**

Horaires variables- Accueil des grands SIP-*Marignane*-RTM-
Accès handicapés - Pause pour les agents d'accueil.

3. Choix des plages horaires fixes et variables dans le cadre de la mise en place**➤ De la DRFiP PACA et BdR pour le 1^{er} janvier 2011**

Il est important de se rappeler l'engagement du Directeur Général : « prendre le meilleur des deux systèmes ».

En ce qui concerne les nouveaux horaires de travail la direction locale propose de soumettre au vote des agents concernés et par site, les choix suivants :

Choix 1 : début à 7h15 et fin à 18h45 de la plage variable de la journée de travail
Plages fixes de 9h30 à 11h 30 le matin et de 14h à 16 h l'après midi

Choix 2 : début à 7h30 et fin à 19h00 de la plage variable de la journée de travail
Plages fixes de 9h30 à 11h 30 le matin et de 14h à 16 h l'après midi

Problème pour FO DGFIP 13 : dans ce choix, **la possibilité de finir la journée à 15h45** comme c'était le cas depuis la mise en place des horaires variables, **disparaît**. Cette formule permettait aux parents de pouvoir récupérer leurs enfants à la sortie de l'école à 16h30. **FO DGFIP 13 a donc proposé le maintien de cet horaire.**

Niet de la direction locale qui se réfugie derrière la circulaire nationale qui prévoit la fin de la plage fixe à 16h00. S'est elle souciée de savoir ce que prévoyait le texte national qui a mis en œuvre les horaires variables au Trésor ?

FO DGFIP 13 ne peut pas partager l'analyse et la position de la direction locale. La vie au travail des agents doit être traitée au plus près de la réalité du terrain. La démonstration n'est pas faite que le service est moins bien assuré lorsque certains peuvent quitter leur poste à 15h45 au lieu de 16h00.

Par ailleurs puisque l'Administration se veut démocratique en engageant un scrutin par lequel elle appelle ses agents à choisir une formule pourquoi ne leurs demande t'elle pas de voter pour un choix à 15h45 ou à 16h00 de la fin de la plage fixe? Le 10 mars 2009 le DG écrivait pour la mise en place de la DGFIP « *on écoute tous les avis pour prendre les meilleures décisions* » ...« *cette mise en place se fait en prenant en compte les situations locales dans le cadre d'un dialogue de proximité* ». Ah bon!

FO DGFIP 13 a pris l'initiative de lancer une pétition et fera porter le débat au CTP Central puisque manifestement les décisionnaires se trouvent à Paris.

FO DGFIP 13 n'a pas validé la proposition de la direction locale en votant CONTRE.

➤ Des SIP d'Aubagne, d'Aix Sud et Nord, d'Arles, de Marseille 1, 5/6 et 8 et du PRS d'Aix
La direction locale ne propose pas de modifier les plages horaires fixes et variables existantes.

Il sera demandé aux agents de se prononcer par oui ou non à la question suivante :

« *souhaitez vous le maintien de la situation actuelle ?* »

début à 7h30 et fin à 19h00 de la plage variable de la journée de travail
plages fixes de 9h30 à 11h30 le matin et 14h00 à 16h00 l'après midi

FO DGFIP s'est abstenu car les horaires correspondent à ceux pratiqué auparavant.

4. Protocole des grands sites relatifs à l'accueil (Prado et Aix)

Les délégués FO DGFIP 13 sont intervenus sur deux points essentiels :

- ✓ **En exigeant qu'une pause de 20 mn soit expressément mentionnée dans les protocoles pour les collègues chargés de l'accueil. Le syndicat ne saurait admettre que les agents de l'accueil** qui ne bénéficient d'aucune sujétion indemnitaire alors qu'ils subissent : la pression du public, la perte de la possibilité d'utiliser les horaires variables à certaines périodes de pointe **soient « cramés »** par la charge de travail comme on a déjà pu le vivre dans certains sites.

La direction locale a accepté le principe sans pour autant l'inscrire dans les protocoles. FO DGFIP 13 se montrera particulièrement tenace sur ce sujet.

- ✓ **La défense juridique en cas d'agression des personnels d'accueil.** Malgré la crainte des agents relayée de nombreuses fois par les organisations syndicales des trois principaux syndicats, la direction locale n'entend pas mettre en place de protection physiques (vitres). FO DGFIP 13 qui déplore cet entêtement a demandé qu'à la moindre agression y compris verbale la direction porte plainte afin que l'auteur soit poursuivi. La direction locale a affirmé que la largeur des bureaux devrait empêcher les agressions physiques et que les agents auront la possibilité de se replier par l'arrière en cas d'incident. Par ailleurs les cadres A seront présents pour gérer (ou tenter de le faire) les contribuables récalcitrants.
FO DGFIP sera à l'affût sur ce sujet et agira avec force dès le premier incident. Le syndicat formule le vœu qu'il n'ait jamais à intervenir.

Questions diverses

Les délégués FO DGFIP 13 ont évoqué plusieurs sujets et posé plusieurs questions :

- ✓ **Pourquoi la Trésorerie de Châteaurenard est-elle déclarée gelée** alors que la fusion est terminée depuis le 01/01/2010 ?
La direction locale est bien embarrassée pour répondre. Il est des héritages parfois lourds à porter. Elle s'est engagée à donner une réponse officielle par courrier.
- ✓ **Problème de chauffage à Marignane**
La Trésorerie de Marignane n'est pas gelée mais les agents oui. A tel point que certains ont exercé leur droit de retrait. Ils ont bien eu raison. La direction locale s'est engagée à envoyer une entreprise dans les deux jours pour qu'une température adéquate soit rétablie.
- ✓ **Accès des personnes à mobilité réduite** à l'accueil provisoire du 22 rue Borde à Marseille
Les délégués FO DGFIP 13 sont une nouvelle fois intervenus sur l'accès des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent accéder en raison d'une volée de trois marches impossible à franchir en fauteuil. La direction locale a répondu qu'un circuit avait été aménagé par la cour à côté de l'entrée du parking. Pour FO DGFIP 13 ce circuit ne peut être que palliatif. Les personnes handicapées ne doivent pas être discriminées et tout comme les valides doivent pouvoir être accueillies par l'accès principal.
- ✓ **Justificatif mensuel de la Régie des Transport Marseillais**
La direction locale demande depuis peu des justificatifs de la RTM pour les abonnements mensuels afin de payer la part patronale.
Les délégués FO DGFIP 13 ont demandé qu'un lien avec le site web de la RTM soit accessible via le site Ulysse 13 afin que les agents puissent imprimer le justificatif depuis leur poste de travail afin de le remettre au service... La direction locale a trouvé cette remarque pertinente et s'est engagée d'expertiser les possibilités techniques et à tout faire pour mettre l'outil à disposition des agents.

La séance a été levée à 13H 15

**Les délégués FO DGFIP 13 siègent au CTPD pour défendre l'intérêt des agents.
C'est ce qu'ils ont encore fait le 25 novembre 2010.**

Les délégués FO DGFIP 13 : André AMBROSIO, José DONATI, Patrick JOLY, J-Michel PUGNIERE, Michèle YARD, J-Pierre SALVADOR